

28. Juli 2016

Informations importantes pour les preneurs de licences Bourgeon et les fabricants de prémélanges et de sels minéraux

Mesdames et Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous donner dans cette lettre des informations sur les nouveautés dans le domaine des aliments fourragers pour les producteurs et preneurs de licences Bio Suisse.

Liste des aliments fourragers 2017

Par rapport à 2016, la Liste des aliments fourragers 2017 contiendra les modifications suivantes:

- Au chapitre 2, **l'hydrolyse enzymatique** sera ajoutée à la liste des procédés autorisés. L'hydrolyse chimique n'est pas autorisée.
- Dans la liste des minéraux (Chap. 4.3) s'ajoutera le **chlorure de potassium** et le **carbonate de sodium** sera nouvellement aussi autorisé pour les **porcs**.
- Le **iodure de potassium** sera autorisé comme oligoélément au chap. 5.6.
- Les liants et antiagglomérants du chap. 5.3 seront complétés par le **E 559 Silicate d'aluminium (Kaolin), exempt d'amiante**.

Les granulés enrobés de carbonate de cobalt (3b304) figureront dès cet automne sur l'Ordonnance Bio du DEFR. Ils ne seront vraisemblablement pas repris dans la Liste des aliments fourragers. Si vous souhaitez prendre position sur ce sujet, nous vous prions de nous envoyer votre argumentation dans les deux prochaines semaines.

Proportions de matières conventionnelles dans les produits de la Liste des intrants à partir de 2017

Pour la Liste des intrants 2017, seuls les aliments minéraux et complémentaires dont la composition présente une part maximale de 30 % de matières conventionnelles pourront être autorisés. Il n'y aura plus d'exceptions.

Additifs

Jusqu'à présent, les additifs dans leur forme commerciale étaient autorisés. C'est-à-dire que les éventuels adjuvants non-autorisés contenus dans les additifs étaient tolérés comme par exemple les antioxydants synthétiques dans les vitamines. Les analyses de résidus dans les aliments fourragers contenant des prémélanges peuvent donc parfois mettre à jour des substances indésirables et non bio-conformes. Si ces résidus proviennent d'additifs utilisés et dans des proportions minimales, ils sont tolérés.

En accord avec l'OFAG et le contrôle des aliments fourragers de l'Agroscope, nous souhaitons nous faire une idée des additifs contenus dans les additifs. Il sera examiné quels composants comme les excipients et autres adjuvants sont contenus dans les additifs, lesquels sont disponibles sur le marché et sont utilisés dans les aliments fourragers pour l'agriculture biologique.

Nous vous prions donc, lorsque vous annoncez des prémélanges ou des additifs pour les aliments fourragers Bourgeon Intrans ou pour les aliments minéraux ou complémentaires, de nous envoyer pour chaque produit la composition exacte avec tous les composants, adjuvants et excipients contenus dans le produit.

Poudre de poivrons

Suite à l'interdiction du Capsanthal depuis fin juin, ce sont des poudres de poivrons bio et Bourgeon qui sont utilisées dans l'affouragement des volailles. Etant donné qu'il y a assez de poudre de poivrons en qualité Bourgeon, la poudre de poivrons conventionnels et Bio (-UE) sera interdite dès le 1.1.2017. Les stocks restants pourront être utilisés jusqu'à fin janvier.

Utilisation des oléagineux et de leurs sous-produits Bio CH et Bio UE

Pour la prochaine saison (1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017), les fabricants d'aliments fourragers Bourgeon et Bourgeon Intrans pourront continuer d'acheter en qualité Bio UE 25 % de graines de colza, tournesol, lin, sésame et leurs sous-produits sur la quantité totale utilisée dans les aliments fourragers Bourgeon et Bourgeon intrants. Les produits de qualité Bio UE achetés pendant cette période pourront aussi être utilisés après le 30 juin 2017.

Nous espérons que ces informations vous seront utiles et nous restons à votre disposition pour tout renseignement.

Avec nos salutations les meilleures,



Véronique Chevillat
Tel. 062 865 04 12
veronique.chevillat@fibl.org



Barbara Früh
Tel. 062 865 72 18
barbara.frueh@fibl.org



Claudia Schneider
Tel. 062 865 72 28
claudia.schneider@fibl.org

